

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du conseil communal se réuniront le **5 juin 2023** en la salle des séances à l'Hôtel de Ville, pour délibérer sur les objets suivants :

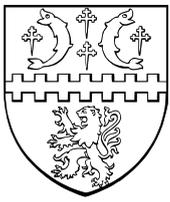
ORDRE DU JOUR

Séance à huis clos (14.30 heures)

1. Enseignement :
 - 1.1. Réaffectation du personnel enseignant - 1 poste C1 100% - décision.
 - 1.2. Réaffectation du personnel enseignant - 14 postes C2-4 100% - décisions.
 - 1.3. Réaffectation du personnel enseignant - 5 postes C2-4 100% A23-24 – décisions.
 - 1.4. Demande de dérogation au règlement d'occupation des postes – décision.
 - 1.5. Demande de dérogation au règlement d'occupation des postes – décision.
 - 1.6. Demande de dérogation au règlement d'occupation des postes – décision.
2. Personnel : Classement d'un employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif – décision.

Séance publique (15.15 heures)

3. Administration générale
 - 3.1. Titres de recettes – décision.
 - 3.2. Nouvel aménagement du raccordement au rond-point d'accès au P&R à Rodange : vote d'un devis adapté et d'un crédit supplémentaire – décision.
 - 3.3. Construction d'un nouveau complexe scolaire avec maison relais et hall sportif au centre de Rodange : approbation des plans modifiés – décision.
 - 3.4. Modification du règlement pour les cimetières – décision.
 - 3.5. Règlement général des tarifs : introduction d'une nouvelle taxe au chapitre IV « Cimetières » – décision.
 4. Enseignement
 - 4.1. Approbation du bilan des Classes de Neige 2023 – décision.
 - 4.2. Approbation de l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement fondamental pour l'année 2023/2024 – décision.
 5. Enseignement musical : Organisation provisoire de l'enseignement musical pour l'année 2023/2024 – décision.
 6. Propriétés
 - 6.1. Avenant n°1 au contrat de bail conclu avec la société « Munhowen SA » relatif à l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques au pavillon sis à la place John F. Kennedy à Pétange - décision.
 - 6.2. Avenant n°2 au contrat de bail conclu avec la société « Munhowen SA » relatif à l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques au Centre QT à Pétange – décision.
 - 6.3. Avenant n°2 au contrat de bail conclu avec la société « Champs des Roses SARL » relatif à la location de locaux au Home St Hubert à Pétange – décision.
 - 6.4. Avenant n°3 au contrat de bail conclu avec la société « Lux-Manes SARL » relatif à la location de locaux au Centre Wax – décision.
 - 6.5. Contrat de bail conclu avec Mme Christine Helm et M. Marc Piccotti concernant la location d'un terrain sis à Rodange, lieu-dit « In der Pueschelott » - décision
 - 6.6. Compromis concernant l'acquisition gratuite d'un terrain sis à Lamadelaine, lieu-dit « Rue de la Montagne », de la part de la société Luxmont SA – décision.
 7. Urbanisation
 - 7.1. Droit de préemption relatif à une parcelle cadastrale située à Lamadelaine, au lieu-dit « Avenue de la Gare » - décision.
-



- 7.2. Droit de préemption relatif à une parcelle cadastrale située à Pétange, au lieu-dit « Auf Wiesheck » - décision.
- 7.3. Droit de préemption relatif à une parcelle cadastrale située à Rodange, au lieu-dit « Rue de la Gendarmerie » - décision.
8. Transports et communications : Règlement temporaire d'urgence de la circulation routière à Pétange, rue de la Liberté – décision.
9. Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Ainsi arrêté à Pétange, le 26 mai 2023
Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le secrétaire,

Le président,